



Créance avec société de défaisance

Par **Lefebvre Luc**, le **16/03/2017** à **09:41**

Bonjour,

Je vous ramène un petit cas, bien prise de tête... et encore je l'ai simplifié.

Nous avons des factures qui nous sont due par la société (A).

Entre-temps cette société (A) a été racheté par une personne, qui ensuite à fait plusieurs modifications:

- 1) Il a vendu le fonds de commerce et les murs à une société (B) dont il est gérant, continuant ainsi l'activité,
- 2) Cette personne a fait ensuite avec le restant de la société (A) une transmission universelle de patrimoine vers une société de défaisance (C) immatriculé en Allemagne dont il est gérant,
- 3) La société (A) a été ensuite dissolu puis radié.

Les factures devraient nous être régler par la société de défaisance étant donné que toutes les dettes, Urssaf etc... ont été récupéré par cette société.

Bien-sûr cette société est en Allemagne et n'est en fait qu'une boîte aux lettres.

Quelles peuvent être les recours pour récupérer les sommes dues?

Merci pour vos réponses.